

Conseil Municipal

Compte rendu de la séance à huis clos du 19 mars 2021

Date de convocation : 12 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf mars à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Louis MALATERRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
 Présents : 13
 Votants : 14

Présents-es : Jean Louis MALATERRE, Carlos DA COSTA, Valérie MAUCELLI, Dominique PARTY, Chantal CASSECUELLE, Michèle LEFLEM, Corinne BRAMAS, Maxime POTY, Jean Yves BEAUDOT, Sylvie BERTOÏA, Magali NEVORET, Olivier ARMBRUSTER, Éric Olivier FRICOU.

Excusés-ées : Nathalie BOURDON (Pouvoir à Carlos DA COSTA), Stéphanie DUPONCHELLE,

Absents-es :

Secrétaire élu (e) : Olivier ARMBRUSTER

*Vu l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la pandémie de Covid-19,
 Considérant que les séances du conseil municipal doivent être publiques,
 Considérant qu'en période de couvre-feu, il n'existe pas d'autorisation de déplacement pour que la population puisse se rendre à ce type de réunion,
 Considérant que la commune n'a pas les moyens matériels de retransmettre en vidéo la réunion de conseil municipal,
 Sur la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité place la séance du conseil municipal du 19 mars 2021 à huis-clos.*

✓ Adoption du compte rendu de la séance du 29 janvier 2021

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

✓ 1 – Comptes de gestion 2020 du Receveur – Budget Général et Assainissement

Budget général : Dépenses et Recettes de l'année 2020

Investissement	Recettes	385 137.82 €	
	Dépenses	409 824.61 €	
	Résultat d'exécution négatif de l'exercice		- 24 686.79 €
Fonctionnement	Recettes	625 323.82 €	
	Dépenses	493 557.83 €	
	Résultat d'exécution positif de l'exercice		+ 131 765.99 €

Budget assainissement : Dépenses et Recettes de l'année 2020

Investissement	Recettes	79 136.00 €	
	Dépenses	43 286.83 €	
	Résultat d'exécution positif de l'exercice		+ 35 849.17 €
Fonctionnement	Recettes	76 601.29 €	
	Dépenses	109 238.63 €	
	Résultat d'exécution négatif de l'exercice		- 32637.34 €

Les comptes de gestion du trésorier sont votés à l'unanimité

✓ 2 - Comptes Administratifs du Maire : Budget Général et AssainissementBudget Général avec résultats reportés 2019

Fonctionnement	Dépenses	493 557.83 €	
	Recettes	625 323.82 €	
	Résultat positif reporté 2019	+ 98 645.87 €	
	Résultat positif définitif 2020		Résultat d'exécution + résultat reporté
	Soit	131 765.99 € + 98 645.87 € =	230 411.86 €

Investissement	Dépenses	409 824.61 €	
	Recettes	385 137.82 €	
	Résultat positif reporté 2019	+ 35 438.29 €	
	Résultat positif définitif 2020		Résultat d'exécution + résultat reporté
	Soit	- 24 686.79 € + 35 438.29 € =	10 751.50 €

Restes à réaliser 2020 : 8 349.30 €

Résultat cumulé 2020 général : 241 163.38 € (230 411.86 € + 10 751.50 €)

Budget Assainissement avec résultats reportés 2019

Fonctionnement	Dépenses	109 238.63 €	
	Recettes	76 601.29 €	
	Résultat positif reporté 2019	+ 55 516.61 €	
	Résultat positif définitif 2020		Résultat d'exécution + résultat reporté
	Soit	- 32 637.34 € + 55 516.61 € =	22 879.27 €

Investissement	Dépenses	43 286.83 €	
	Recettes	79 136.00 €	
	Résultat positif reporté 2019	100 191.33 €	
	Résultat positif définitif 2020		Résultat d'exécution + résultat reporté
	Soit	35 849.17 € + 100 191.33 € =	136 040.50 €

Résultat cumulé 2020 assainissement : 158 919.77 € (22 879.27 € + 136 040.50 €)

En l'absence de Monsieur le Maire, Monsieur le 1^{er} Adjoint met au vote les comptes Administratifs du Maire. Ceux-ci sont votés à l'unanimité des présents soit 13 voix pour

✓ **3 – Reprise et affectation des Résultats de fonctionnement 2020 : général et assainissement**

Budget général : 230 411.86 € à affecter :

230 411.86 € en report de fonctionnement au compte R 002

Budget assainissement : 22 879.27 € à affecter :

22 879.27 € en report de fonctionnement au compte R 002

Les affectations de résultats sont votées à l'unanimité.

✓ **4 – Vote des taux 2021**

Compte tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation, Monsieur le Maire propose de reconduire les taux 2020

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité fixe les taux 2021 comme suit :

Taxe Foncier bâti :

Taux communal 2020 reconduit : 11.93% + taux départemental transféré aux communes de par la réforme 13.97 % soit 25.90%

Taxe Foncier non bâti

Taux 2020 reconduit : 45.93 %

✓ **5 – Participation complémentaire santé et prévoyance pour le personnel municipal**

Sur proposition de la commission Finances,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire ministérielle du 25 mai 2012 ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 02 mars 2021,

L'autorité territoriale précise que le décret n°2011-1474 du 10 novembre 2011 offre la possibilité aux collectivités locales de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents.

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités exclusives l'une de l'autre, pour les collectivités qui souhaitent contribuer aux contrats de leurs agents :

- La contribution sur tous les contrats qui auront été labellisés par des organismes agréés (**procédure de labellisation**)
- La contribution à un contrat négocié après un appel d'offre (**procédure de convention de participation**)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de participer financièrement à compter du 01 avril 2021, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par les agents communaux,
- de verser une participation mensuelle de 15 € (au lieu de 9 € actuellement) à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,

La participation sera versée directement à l'agent et proratisée suivant le nombre d'heures travaillées

- de participer financièrement à compter du 01 avril 2021 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par les agents communaux,
- de verser une participation mensuelle de 20 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée,

La participation sera versée directement à l'agent et proratisée suivant le nombre d'heures travaillées.

La participation ne pourra excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait due en l'absence d'aide.

✓ 6 – Fonds de solidarité logement

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Président du conseil départemental de l'Ain dans lequel il est explicité les missions du fonds de solidarité logement (FSL) géré par ledit département.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

Renouvelle sa contribution au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2021 qui se décompose de la manière suivante :

1012 habitants x 0.30 € soit 303.60 €

Dit que la dépense sera imputée à l'article 6558 du budget communal.

✓ 7- Durée d'amortissement des travaux de chemisage du réseau d'assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de chemisage du réseau ont été porté par erreur à 10 ans. S'agissant du réseau, la durée d'amortissement peut être portée à 30 ans ce qui diminuerait la charge financière annuelle.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

Porte à 30 ans la durée d'amortissement des travaux de chemisage du réseau assainissement dont les références sont :

Compte 2158

N° d'inventaire 2016-1

Valeur brute : 427 998.86 €

Valeur nette au 31 décembre 2020 : 338 140.86 €

✓ 8 – Travaux sur lagune 2021- Inscription en investissement

Monsieur le Maire indique que le programme de travaux 2021 sur la lagune pourrait être inscrit en investissement. Il s'agit de :

- ◆ Curage du filtre planté de roseau et compostage des boues
- ◆ Clôtures doublées de plantations

Ces travaux participent d'une part, au prolongement de la durée de vie de la station et à l'amélioration des rejets dans le milieu naturel, et d'autre part, à la sécurité et à la conformité de la station celle-ci n'étant pas, à l'heure actuelle, entièrement close.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaiterait que ces travaux soient réalisés afin que l'argent dépensé par les habitants au travers de leur redevance, revienne en totalité à l'amélioration de la station avant la rétrocession de celle-ci à la communauté de communes.

Il propose que l'amortissement de ces travaux soit de 10 ans pour le curage des filtres et de 15 ans pour les clôtures et plantations

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

Inscrit le programme de travaux 2021 en investissement

Dit que les amortissements seront de 10 ans pour le curage et de 15 ans pour les clôtures et les plantations.

✓ 9 – Redevance assainissement 2021

Monsieur le maire rappelle que la part fixe et variable de la redevance assainissement n'a pas été augmentée depuis la délibération du 12 décembre 2014. En prévision de travaux sur le réseau et sur la lagune il convient de prévoir un relèvement des tarifs.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

Modifie le montant de la redevance d'assainissement auprès des usagers du service comme suit :

Part fixe : 16 euros HT /branchement et par an (au lieu de 11 €uros)

La part variable reste inchangée soit

1.20 euros HT /m3 jusqu'à 79.99 m3 de consommation annuelle

1 euro HT /m3 à partir de 80 m3 de consommation annuelle

✓ 10 – Budgets primitifs 2021 – Général et Assainissement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Approuve à l'unanimité

le Budget Primitif général de l'Année 2021

Qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à **794 698.32 €uros**

Et en dépenses et recettes d'investissement à **358 449.36 €uros**

le budget Primitif Assainissement de l'Année 2021

Qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à **132 894.27 €uros**

Et en dépenses et recettes d'investissement à **208 110.04 €uros**

✓ 11- Désignation du correspondant défense

Monsieur Carlos DA COSTA, 1^{er} Adjoint est désigné correspondant défense

✓ 12 – Renouvellement de l'organisation du temps scolaire

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'inspection académique qui invite la commune à se prononcer sur le renouvellement de la durée du temps scolaire.

Code de l'Education, article D.521-10 et suivants. Décret n° 2020-632 du 25 mai 2020

Semaine de 4 jours ou de 4.5 jours

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 13 voix pour et une abstention (Mme Magali NEVORET)

Fixe les nouveaux horaires de l'école à compter de la rentrée 2021 comme suit :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

✓ 13 – Questions diverses

Monsieur le Maire

Explique les missions de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain

Informe sur la tenue prochaine des élections départementales et régionales prévues normalement en juin 2021 mais susceptibles d'être à nouveau reportées en raison de la pandémie.

Fait part de l'implantation possible d'une antenne free sur pylône au stade. Plusieurs conseillers s'interrogent sur le bien-fondé d'une telle implantation alors que des enfants joueront à proximité, et lancent le débat sur une consultation des habitants avant d'autoriser les travaux. Une réunion publique pourrait avoir lieu.

M. Da Costa fait part de ses recherches pour l'équipement wifi de la salle polyvalente. Il donne également une synthèse des données du radar pédagogique implanté sur la rue Marsale pendant une semaine.

M. Fricou donne un compte-rendu de la dernière réunion du SIVU qui a vu le vote du budget. La participation communale pour 2021 sera de 6.58 € par habitant soit 6 658.96 €

Mme Mauceli a envoyé un compte rendu de la commission scolaire. Elle précise que la prochaine réunion du CCAS aura lieu le 26 mars à 18 h.

La séance est levée à 21 h 45